

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

Extension de la gare de Bordeaux Saint Jean côté Belcier : convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Réseau Ferré de France (RFF) pour les travaux de percement du remblai du pont du guit

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2013/0850, le Conseil de Communauté du 15 novembre 2013 a approuvé le projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean présenté par SNCF Gares & Connexions (SNCF G&C) et par Réseau Ferré de France (RFF), dans la perspective de la mise en service de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux fin juillet 2017.

Présentation du projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean

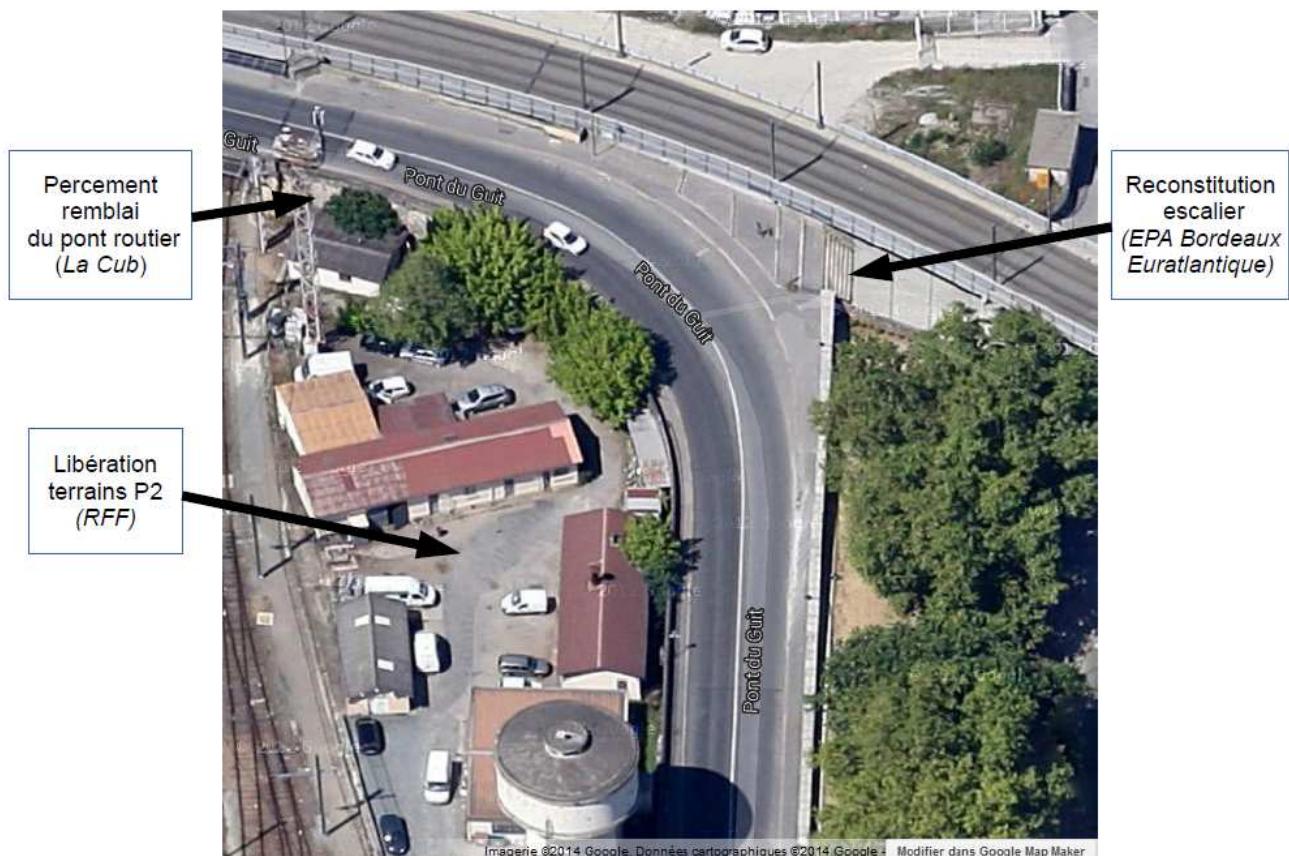
Ce projet est structuré en quatre parties :

1. la construction d'un bâtiment principal, dit bâtiment Belcier, situé entre la rue des Terres de Borde et le faisceau ferroviaire, qui comprend un nouveau bâtiment voyageurs, un parking P1 de 850 places, un espace de commerces et services ;
2. un parking complémentaire P2 d'une capacité de 750 places environ, situé entre la rampe d'accès au pont du guit routier et le faisceau ferroviaire ;
3. des aménagements urbains à vocation multimodale, notamment création d'un parvis devant le nouveau bâtiment voyageurs, d'un mail piéton entre la rampe d'accès au pont du guit et la rue des Terres de Borde, d'une vélostation sécurisée située au Nord du nouveau bâtiment voyageurs et d'emplacements de stationnement de transports en commun ;
4. des aménagements dans le périmètre de la gare existante afin de mettre aux normes l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux quais et souterrains, d'améliorer l'accueil des voyageurs avec la création d'abris continus et de rénover les souterrains.

Par ailleurs, l'insertion urbaine du projet, et notamment l'objectif de réserver la circulation rue des Terres de Borde aux modes doux et aux transports en commun, a conduit à proposer d'aménager des espaces de circulation dans le remblai du pont du guit routier, permettant d'une part l'accès des voitures au P1, et d'autre part l'accès des piétons et vélos au P2.

Une opération constituée de trois sous-opérations, dont le percement du pont du guit

La réalisation de ce projet repose sur différentes maîtrises d'ouvrage, suivant des périmètres définis dans la convention de financement. Par ailleurs, certains travaux, bien que relevant de maîtres d'ouvrage distincts, devront être réalisés de façon simultanée sur un même périmètre géographique. C'est notamment le cas des travaux de libération des terrains du futur P2, sous maîtrise d'ouvrage de RFF, de percement du remblai du pont du guit, sous maîtrise d'ouvrage de La Cub et de reconstitution de l'escalier assurant la liaison piétonne entre la rue Terres de Borde et le pont du guit, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux Euratlantique.



Désignation d'un maître d'ouvrage unique

La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée prévoit que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. »

Compte tenu de l'étroite articulation entre ces trois sous-opérations, la présente délibération vise à approuver la convention qui désigne RFF comme maître d'ouvrage unique.

En conséquence, RFF imputera à La Cub l'ensemble du coût des travaux correspondants, pour un montant estimé à 3,8 M€HT (valeur juin 2012). L'indice d'actualisation retenu est l'indice TP02. Cette prise en charge par La Cub a été prévue dans la cadre de la

convention de financement des travaux de restructuration de la gare, étant entendu que la Ville de Bordeaux apportera à La Cub pour cette opération une subvention de 1,6 M€HT.

Les travaux se dérouleront courant 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 2-2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la délibération n°2013/0850 du Conseil de Communauté du 15 novembre 2013, approuvant le projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean présenté par SNCF Gares & Connexions (SNCF G&C) et par Réseau Ferré de France (RFF),

VU la convention de financement relative aux études projet (PRO) et aux travaux de l'opération de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean, en date du 17 juillet 2014,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la convention de financement sus-visée prévoit, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Bordeaux, la construction d'un ouvrage de franchissement inférieur dans le remblai du pont du guet, côté Belcier, afin de permettre l'accès des voitures au P1, d'une part, la circulation des piétons et vélos entre le futur bâtiment voyageurs et le parking P2, d'autre part,

CONSIDERANT QUE la construction de cet ouvrage de franchissement **inférieur** constitue une seule et même opération, avec, d'une part, les travaux de libération des terrains du futur P2, sous maîtrise d'ouvrage de RFF, et, d'autre part, la reconstitution de l'escalier assurant la liaison piétonne entre la rue des Terres de Borde et le pont du guet, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

CONSIDERANT QUE la désignation d'un maître d'ouvrage unique de cette opération relevant de trois maîtres d'ouvrage publics distincts est nécessaire pour le bon déroulement des travaux et l'optimisation de leurs coûts,

DECIDE

Article 1 :

Les termes de la convention ci-annexée de maîtrise d'ouvrage unique confiée à Réseau Ferré de France par la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Bordeaux Euratlantique pour l'opération constituée globalement par les travaux de libération des terrains du futur P2, de percement du remblai du pont du guet routier et de reconstitution de l'escalier piéton sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Réseau Ferré de France, la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Article 3 :

La participation attendue de la Communauté urbaine de Bordeaux, d'un montant total estimé à 5 320 000 € TTC courants, sera ouverte au budget principal des exercices concernés chapitre 23, article 2313, fonction 816, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Année	2014	2016	2017	Total
<i>Crédits de paiement (€ valeur juin 2012)</i>	684 000 €	3 648 000 €	228 000 €	4 560 000 €
Crédits de paiement € courants	798 000 €	4 256 000 €	266 000 €	5 320 000 €

L'actualisation de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux est estimée conformément à l'évolution prévisionnelle de l'indice TP02 de 4% par an, retenue par Réseau Ferré de France dans le cadre de la convention de financement du 17 juillet 2014, sus-visée, pour servir de base à l'inscription des crédits au plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. CLAUDE MELLIER

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2014